

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 juillet 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 juillet 2023

votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

7 – FINANCES LOCALES

7.10 – Divers

Fixation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement d'engins nautiques d'une base motonautique sur une partie du parking Snsn

- Délibération n° DEL2023-07-08-

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué à la délivrance des Occupations du Domaine Public, M. Michel LEPAGE.

Il informe les conseillers que le gérant de la Sarl DJET l'a informé de l'ouverture de sa saison de location d'engins nautiques.

Il rappelle qu'une délibération avait été prise pour la saison 2022, délibération n° DEL2022-05-17 du 12 mai 2022.

Les conseillers sont invités à délibérer pour fixer le tarif d'Occupation du Domaine Public pour ces engins nautiques.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La demande du gérant de la Sarl DJET,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué à la délivrance des Occupations du Domaine Public,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- ☞ **Article 1er :** de fixer le tarif de la redevance d'Occupation du Domaine Public pour le stationnement d'engins nautiques de la base motonautique du gérant de la Sarl DJET à Saint-Germain-sur-Ay plage à 2,00 € par jour en fonction des dates d'occupation du domaine public qui seront communiquées par l'adjoint au maire, délégué aux Occupations du Domaine Public ;
- ☞ **Article 2 :** que la redevance précitée prendra la forme d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public ;

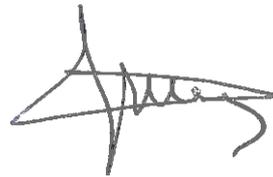
Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 20 juillet 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.